

# COMMUNE DE BRASSAC

## Compte rendu de la séance du lundi 23 mai 2022

Secrétaire de la séance: Marie-Claude BIREBENT

Été présents : Laurence DEGRAVES, Marie-Claude BIREBENT, Bernard DELBOSC, Séverine BATTISTELLA, Loïc BONNEFONT, Chantal BURGAS, Florimond ESCURE, Romain FERRAN, Christophe KUHNT, Morgane MARTINEZ--PAT, Mickaël PUJOL, Jérémy TORNIL

Étaient représentés : Gérard BONNEFONT

Étaient absents ou excusés : Serge PUJOL, Vincent WOLF

### Rappel de l'ordre du jour :

- Détermination du nombre d'adjoints
- Questions diverses

### Délibérations :

#### Détermination du nombre de poste d'adjoints (DE 2022 022)

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Mickaël PUJOL du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, il vous est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Dans ces conditions il faut refaire le tableau des adjoints en effet :

Florimond Escure passerait troisième adjoint

Bernard Delbosc resterait deuxième adjoint

Marie-Claude Birebent resterait première adjointe

Le nouveau tableau est accepté à l'unanimité.

## Questions diverses

Morgane demande à Florimond de prendre en charge les deux employées au ménage et au tourisme ; Il répond que ce serait trop lourd pour lui qui a déjà les trois employés municipaux. Laurence commente que le travail du tourisme sera partagé entre les adjoints et que Florimond prend en charge les travaux nécessaires du parc de tourisme.

David MIRAILLES est arrêté pour accident du travail jusqu'au 7 juin, quant à Elfi COUTANT elle est partie ce matin même pour indisposition et qu'à cette heure elle n'a donné aucune nouvelle.

La mairie A passé un contrat de ménage avec Nett09. Cette entreprise prendra en charge le ménage des chalets le samedi entre 10h-16h, heures de départ et d'arrivée des touristes. Mais dans certaines situations elle enverra du personnel en semaine.

Jérémy commente qu'il s'est arrêté devant l'abribus du stop dans la commune pour demander à un jeune d'aller fumer chez lui et non dans un lieu public.

19h45 fin du conseil